



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR DÉCISION N° DM-CCAS-25-013
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE ET EN DATE DU 15 JUILLET 2025
D'UNE VISITE CONFERENCE DANS LE CADRE
DE LA FETE DES SENIORS 2025

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 9 juin 2020 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 6 juillet 2022, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Danielle DORE-PETIT, domiciliée 129 boulevard Diderot 75012 PARIS, d'animer une conférence sur l'Art et une visite-conférence au Musée d'Art moderne de la ville de Paris, pour un montant de 695 € TTC (six cent quatre-vingt-quinze euros) ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Danielle DORE-PETIT, domiciliée 129 boulevard Diderot 75012 Paris, pour l'animation d'une conférence sur l'Art et d'une visite-conférence au Musée d'Art Moderne de la ville de Paris, organisées les 30 septembre et 1^{er} octobre 2025, pour un montant de 695 € TTC (six cent quatre-vingt-quinze euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
La vice-présidente,

Signé

Cécile BRÉON